



RÈGLEMENT CONCOURS CARIBULLES BD/MANGA 2026

3 Catégories :

Premières Bulles : pour les enfants de 6 à 10 ans

Jeunes Bulles : pour les collégiens et lycéens de 11 à 18 ans

Grandes Bulles : pour les plus de 18 ans

Le thème : « IA / BD / MANGA »

Art. 1

L'Association CARIBULLES NEWS est la structure organisatrice du festival caribéen de la bande dessinée, du manga et de l'album jeunesse en Guadeloupe : CARIBULLES. CARIBULLES NEWS organise un concours de création de bande dessinée et manga intitulé "Concours Caribulles" comprenant trois catégories : «Enfants», «Jeunes Talents» et «Grand Public», dont la date limite de participation est fixée au **30 MAI 2026**, cachet de la poste faisant foi. Le thème du concours retenu pour cette 14^e édition est : «IA/BD/MANGA». Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler le concours si les circonstances le nécessitent.

Art. 2

Ce concours est entièrement gratuit, ouvert à tout public **résidant dans la Caraïbe**.

Le concours catégorie « Premières Bulles » : les inscriptions sont ouvertes aux enfants d'écoles élémentaires (du CP au CM2).

Le concours catégorie « Jeunes Bulles » : les inscriptions sont ouvertes aux jeunes scolarisés en collège (de la 6^e à 3^e) et lycée.

Le concours catégorie « Grandes Bulles » : les inscriptions sont ouvertes aux personnes âgées de plus de 18 ans ou de jeunes de moins de 18 ans non scolarisés en collège et lycée. Les candidats de la catégorie « Grand Public » n'ont pas le droit de participer à la catégorie « Jeunes Talents » et vice-versa.

Le concours est ouvert à toute personne n'ayant jamais été éditée professionnellement.

Un.e participant.e ne peut concourir qu'à une seule catégorie. Si celui-ci ou celle-ci n'entre dans aucune catégorie, il ou elle sera considéré(e) « hors concours ».

Art. 3

Pour participer à ce concours il faudra impérativement :

- envoyer la version originale de la bande dessinée (les sorties imprimantes ne sont pas considérées comme originales).
- réaliser entièrement à la main les productions, quelle que soit la technique utilisée. La BD ou manga ne doit pas être réalisée avec l'aide de logiciels de dessin, de l'Intelligence Artificielle, de matériel multimédia et tous autres outils numériques. Ils ne seront pas soumises au jury.
- concevoir et réaliser au minimum quatre planches (4) et au maximum Huit (8), de format A3 (297mm x 420mm).
- concevoir et réaliser une page de couverture avec un titre toujours en format A3, en plus des 4 planches minimum ou des 8 planches maximum. La bande dessinée proposée est une histoire complète avec titre, en français, créole ou sans texte. La bande dessinée ne doit pas être une copie d'une BD existante. L'auteur doit faire preuve d'imagination pour créer sa propre bande dessinée, et soumettre au jury une œuvre originale tant dans sa réalisation que dans son inspiration.
- Présenter un résumé de l'histoire en 4 à 8 lignes
- présenter une (1) production (BD ou manga) par participant.
- s'inscrire directement en ligne sur le site : [www.caribulles-Bd.com](http://www.caribulles Bd.com)
- Numéroter les pages de sa bande dessinée ou Manga
- indiquer en complément de l'inscription sur le site internet, son nom, son prénom, son adresse, sa date de naissance, sa classe, son e-mail et son numéro de téléphone au dos de chaque planche au crayon à papier.
- l'ensemble doit être impérativement expédié sous enveloppe par voie postale au plus tard le 30 Mai 2026.
- les bandes dessinées respectant toutes les conditions ci-dessus, sont à envoyer à cette adresse à l'attention de :

A l'attention de Danik ZANDWONIS
Concours Caribulles
Boite Postal 204
97166 POINTE À PITRE Cedex



Tout autre mode de participation est exclu. Le non-respect d'une de ces dispositions entraîne automatiquement le rejet de l'inscription et du projet. Les organisateurs recommandent aux participants de réaliser, une copie pour leur usage personnel de leur projet. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des projets.

Art. 4.

Le jury sera composé de professionnels et spécialistes de l'image confirmés, issus du monde de la bande dessinée, des mangas, de l'édition. Ils évalueront les projets avec des critères tels que la qualité de la réalisation, la maîtrise de la technique utilisée, le respect du thème imposé, la richesse et l'originalité du scénario. Seules les trois meilleures réalisations feront l'objet de récompenses : voyages, albums de BD, jeux, matériels de dessin, ... Aucun prix décerné ne saura faire l'objet d'échange ou de demande de sa valeur en numéraire. Les gagnants de chaque catégorie (Premières Bulles, Jeunes Bulles et Grandes Bulles) des éditions précédentes ne peuvent participer aux concours.

Les résultats du concours seront proclamés lors de la remise des prix officielle et seront consultables sur le site officiel (www.caribulles Bd.com) la semaine suivante de la remise des prix.
Si un(e) gagnant(e) ne s'est pas manifesté(e) dans un délai de 1 mois à dater du jour où il ou elle aura été avisé(e) pour la première fois, le lot sera considéré comme perdu et ne fera l'objet d'aucune autre attribution au dit gagnant.

Art. 5.

Les Prix :

PREMIERES BULLES

1er Prix : Un Bon d'achat d'une valeur de 250 euros
2ème prix : Un Bon d'achat de BD/Manga d'une valeur de 200 euros
3ème Prix : Un Bon d'achat de BD/Manga d'une valeur de 150 euros

JEUNES BULLES

1er Prix : Un billet A/R Pointe-à-Pitre/Paris/Pointe-à-Pitre pour aller au festival de BD à Quai des Bulles en octobre 2026 à Saint-Malo (Déplacement, hébergement et repas pris en charge)
2ème Prix : Un Bon d'achat de BD/Manga d'une valeur de 250 euros
3ème Prix : Un Bon d'achat de BD/Manga d'une valeur de 200 euros

GRANDES BULLES

1er Prix : Un Bon d'achat de BD/Manga d'une valeur de 200 euros
2ème prix : Un Bon d'achat de BD/Manga d'une valeur de 150 euros
3ème Prix : Un Bon d'achat de BD/Manga d'une valeur de 100 euros

Les prix sont attribués UNIQUEMENT aux gagnants.

Art. 6

CARIBULLES avertira individuellement chaque lauréat sélectionné. La liste des gagnants sera publiée dans la presse. De ce fait, les participants autorisent l'exploitation de leur nom et de leurs photos dans le cadre de toute promotion et médiatisation liées au festival.

Art. 7

Une sélection des meilleurs travaux des catégories « Enfants », « Jeunes Talents » « Grand Public » feront l'objet d'une exposition et d'une publication web ou print par l'association Caribulles News.
Les œuvres lauréates deviennent la propriété de l'association organisatrice du concours.

Art. 8

Du seul fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorise CARIBULLES à publier ses planches et dessins pour la promotion du présent concours dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de Caribulles, sur tout site ou support affilié et sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Art. 9

Dans l'hypothèse où après attribution des prix, il apparaîtrait qu'une œuvre primée constitue une contrefaçon d'une œuvre préexistante, CARIBULLES, sans exclure toute réparation à laquelle elle aurait droit, exigera la restitution immédiate du prix attribué. Tous les participants au concours, autorisent CARIBULLES à exposer dans le cadre du Festival, l'ensemble des travaux qui lui auront été soumis. Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucunes restrictions du présent règlement.

Il est aussi téléchargeable sur le site : www.caribulles Bd.com.

